

COMMUNIQUÉ  
1er octobre 2021

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES REVALORISATIONS SALARIALES  
DANS LES SERVICES À DOMICILE**

L'AD-PA salue l'entrée en vigueur de l'avenant 43 qui conduit à augmenter les salaires des salarié(e)s des services à domicile associatifs.

L'AD-PA appelle néanmoins l'ensemble des Départements à s'engager dès à présent à financer cette mesure, afin que les directeurs soient en mesure d'accorder ces augmentations à la fin du mois d'octobre. Elle souhaite également s'assurer que les revalorisations en début de carrière soient à la hauteur du Ségur de la Santé.

Par ailleurs, dans un souci d'équité et de reconnaissance professionnelles, l'AD-PA appelle à accorder des mesures de revalorisations salariales du même ordre aux salariés de l'aide à domicile exerçant dans des services de statut différent, notamment dans le secteur public hospitalier et territorial.

Plus globalement, l'AD-PA se tient prête à discuter des modalités de mise en œuvre de ces alignements salariaux entre les établissements (bénéficiaires du Ségur), les services à domicile associatifs (bénéficiaires des revalorisations) et les oubliés tels que les résidences autonomie.

Ces alignements de salaires représentent un prérequis à la création d'une véritable filière de l'aide à l'autonomie créatrice d'emplois et de perspectives de carrières épanouissantes.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)



<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile,  
de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**